



PETR du Pays Charolais-Brionnais

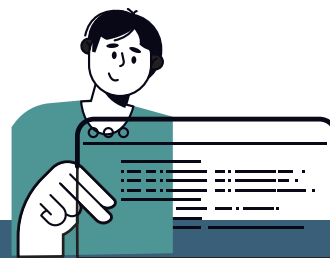


RAPPORT D'ACTIVITÉ

2024

PAYS
Char^Olais
Bri^Onnais

SOMMAIRE



Rapport d'activité paru en janvier 2025 - rapport à parution annuelle.

Directeur de publication : Jean-Marc Nesme - Rédactrice en chef : Dominique Fayard

Conception : Marie Dury

Impression : Tecknyscene Esprit Com

Photographies et illustrations : 360 world, JSC Franc DSL-PETR Comzy, DOZ, Région BFC, Agence économique régionale BFC, Adobe Stock, PETR PCB : Dominique Fayard, Romain Millet, Orane Vancoillie, Julien Gautier, Marie Dury.



édito

Vous trouverez dans ce rapport d'activité 2024, l'ensemble des actions, nombreuses, menées par le PETR du Pays Charolais-Brionnais.

L'année 2024 a d'abord été marquée par l'attribution des premiers financements aux communes et communautés de communes, dans le cadre de l'application des contrats que nous avons signés avec nos partenaires (Europe, Etat, ARS, Région, Département). Tout en reconnaissant la pertinence de l'existence de notre Pays, ils accordent à ses 129 communes et à ses 5 communautés de communes, les moyens nécessaires pour atteindre leurs objectifs d'investissement, particulièrement en matière de transitions. Plusieurs millions d'euros restent à mobiliser dans le cadre du CRTE, du TEA, du COT et du programme LEADER. Je vous invite à vous rapprocher des services du PETR, qui vous aideront à monter les dossiers.

L'année 2024 a ensuite été marquée par une réflexion sur le financement du service mutualisé d'urbanisme. Créé en 2015, il a instruit plus de 2 000 dossiers en 2024. Son activité va encore augmenter dans les 3 ans à venir avec l'entrée en vigueur de 4 PLUi. Pour faire face à cette croissance, le Bureau a réfléchi au paiement à l'acte par les communes bénéficiaires tel qu'il se pratique dans les Pays chargés de cette mission. La commission « urbanisme » travaillera, au premier semestre 2025, sur les modalités pratiques de mise en œuvre. Faute de ressources propres et sous tutelle financière de ses partenaires financiers, il en va de l'équilibre budgétaire du PETR.

L'année 2024 a enfin été marquée par un coup d'arrêt, incompréhensible, porté à la candidature du bocage de l'élevage bovin au patrimoine mondial (UNESCO). L'Etat nous invite à réfléchir à une autre forme de reconnaissance internationale. Il nous faut aussi poursuivre activement et durablement le travail engagé ces dernières années sur la connaissance, la préservation et la mise en valeur du bocage – et des patrimoines associés –, qui fait la particularité, l'identité et la renommée du Charolais-Brionnais et doit faire notre fierté ! La qualité de notre bocage – devenu le plus emblématique de France – est une formidable opportunité de développement. Alors que le déclin démographique se poursuit, le rôle des élus est de valoriser les atouts de leur territoire pour attirer de nouveaux habitants et de nouvelles activités en Charolais-Brionnais où le cadre de vie répond aux aspirations de nouveaux arrivants en quête d'espaces authentiques et préservés, porteurs de valeurs, de sens et d'avenir.

Jean-Marc NESME
Président du PETR du Pays Charolais-Brionnais

Le territoire du Pays Charolais-Brionnais



Situé en Bourgogne du Sud au croisement des départements du Rhône, de la Loire et de l'Allier, le Pays Charolais-Brionnais est composé de 5 communautés de communes (129 communes).

C'est un écrin préservé où l'authenticité d'un terroir rime avec innovation et grands projets.

5 COMMUNAUTÉS DE COMMUNES



129 COMMUNES



87 587 HABITANTS*



2 500 KM²



* source INSEE 2024



Mise en œuvre du projet de territoire à travers les contractualisations



LE PROJET DE TERRITOIRE DU PAYS CHAROLAIS-BRIONNAIS REPOSE SUR 4 GRANDS OBJECTIFS :

- **Préserver et mettre en valeur les marqueurs identitaires du Pays Charolais-Brionnais**, en lien notamment avec la candidature Unesco
- **S'installer en Pays Charolais-Brionnais** : améliorer l'accueil pour séduire de nouvelles populations et de nouvelles entreprises,
- **Habiter au Pays Charolais-Brionnais** : améliorer l'offre de logements et l'habitat dans une perspective de développement durable,
- **Vivre au Pays Charolais-Brionnais** : améliorer la qualité de vie des habitants, conforter l'existant en matière économique dans un contexte de transitions énergétique et écologique.



Le projet de territoire est le socle sur lequel est adossée la stratégie territoriale. Il traduit la volonté politique de travailler de concert, d'intégrer et porter un destin en commun, de coordonner les politiques publiques pour tendre collectivement vers des objectifs définis. Il se décline ensuite en actions.

Ce projet est **stratégique**, dans la mesure où il projette à un horizon de 20/30 ans, sur la base d'un diagnostic partagé, les ambitions du territoire. C'est un projet du territoire pour le territoire et en premier lieu ses habitants et les acteurs locaux. Il est naturellement évolutif.

Ce projet est **intégré**. En effet, il a pour objet de rendre cohérent et d'articuler des outils contractuels et des dispositifs réglementaires, en accord avec le projet. Il est là pour donner du sens et narrer un récit territorial. Il renforce la cohésion entre les acteurs locaux.

Ce projet est **partagé**, car il est approprié par l'ensemble des acteurs locaux, habitants inclus, après une large mobilisation des acteurs socioprofessionnels, associatifs, élus, entrepreneuriaux et consulaires.

Il se décline dans **3 contrats** signés avec ses partenaires financiers :

- Europe (Programme LEADER),
- Etat, Département (Contrat de réussite de la transition écologique, CRTE),
- Région (contrat Territoires en action, TEA).

Ces 3 contrats sont essentiels pour le territoire. En effet, ils permettent de mobiliser des enveloppes conséquentes pour financer des projets structurants portés par les communes, les communautés de communes et le PETR.



Programme européen LEADER



Le programme LEADER, pour faire la « Liaison Entre les Actions de Développement de l'Economie Rurale », est un dispositif de l'Union européenne qui soutient le développement des territoires ruraux quand ils mettent en œuvre des projets structurants et innovants, s'inscrivant dans une stratégie locale, et ayant un effet de levier sur le développement de l'attractivité du territoire et des services à partir des ressources paysagères et patrimoniales.

Ce programme est financé par le FEADER (Fonds Européen Agricole et de Développement de l'Espace Rural), et s'inscrit donc dans le cadre de la politique de développement rural, « deuxième pilier » de la Politique Agricole Commune (PAC).

PROGRAMME 2014-2022 : ETAT DES LIEUX DES PAIEMENTS

Le programme touche à sa fin avec le paiement de 10 dossiers au cours de l'année 2024 :

- Réhabilitation et extension du gymnase à Marcigny : 108 022,82 €
- Création de 2 logements à Fleury-la-Montagne : 43 710,84 €
- Réhabilitation de 2 logements à Saint Julien-de-Civry : 30 230,42 €
- Restructuration des locaux scolaires et périscolaires à Melay : 60 272,28 €
- Création d'un commerce multiservices à Saint Symphorien-des-Bois : 59 895,20 €
- Diagnostics et études pré-opérationnelles préalables à la mise en place d'une OPAH pour la Communauté de communes Le Grand Charolais : 12 500 €
- Aménagement d'un commerce multiservices à Le Rousset-Marizy : 21 140,32 €
- Construction de locaux périscolaires dans une nouvelle école élémentaire à Saint-Igny-de-Roche : 231 750,20 €
- Réhabilitation du logement de l'ancienne gare à Saint Bonnet-de-Joux : 92 405,88 €
- Saison culturelle 2019/2020 - L'Arc scène nationale : 7 078,08 €



667 006,04 € AU TOTAL

La demande de paiement des 3 derniers dossiers déposés pour ce programme est en cours d'instruction à la Région :

- Etude paysagère, PLUI, CC Brionnais Sud Bourgogne
- Construction d'une cuisine et d'un restaurant scolaire attenant à la petite unité de vie, commune de Cronat
- Création de trois logements locatifs, commune d'Iguerande

Au terme de ce programme, sur l'enveloppe d'un montant total de 2,9 millions d'euros, 2 142 997,44 € ont été programmés, correspondant à 73,90 % de l'enveloppe 2014-2022.

**SOIT 73,90% DE
L'ENVELOPPE 2014-2022**

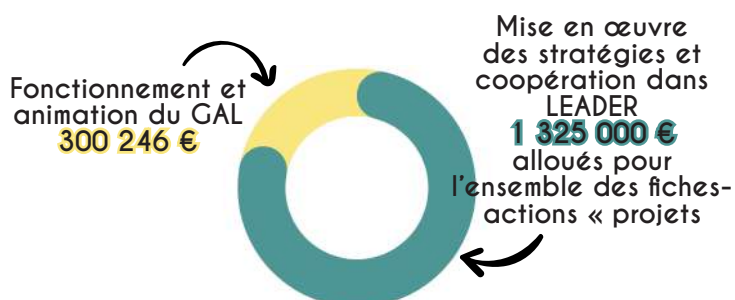


PROGRAMME 2023-2027 : ETAT D'AVANCEMENT

Quelques dates clés du nouveau programme Leader

- **7 février 2022** : appel à candidatures lancé par la Région,
- **21 juillet 2022** : envoi de la candidature du GAL du Pays Charolais-Brionnais à la Région,
- **6 octobre 2022** : audition de notre candidature au Conseil Régional à Dijon,
- **8 février 2023** : notification de notre candidature retenue par l'Assemblée régionale des 25 et 26 janvier 2023,
- **Février - août 2023** : préparation de la convention (incluant les fiches-actions définitives, les critères et plafonds d'éligibilité, la maquette financière, les grilles d'analyse et d'évaluation du programme, etc.) avec les services de la Région,
- **22 août 2023** : signature de la convention par Mme la Présidente du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté et M. Jean-Nesme, Président du PETR du Pays Charolais-Brionnais,
- **21 mai 2024** : ouverture de la plateforme EURO-PAC pour le dépôt des dossiers LEADER « Fonctionnement des GAL » (ingénierie),
- **11 juillet 2024** : ouverture de la plateforme EURO-PAC pour le dépôt des dossiers « Mise en œuvre des stratégies » (projets)

Le montant de l'enveloppe de FEADER allouée au GAL du Pays Charolais-Brionnais pour la période 2023-2027 s'élève à **1 625 246 €**, réparti de la façon suivante :



LES THÉMATIQUES DES FICHES-ACTIONS "MISE EN ŒUVRE DES STRATÉGIES ET COOPÉRATION" :

- **FA 2 : Accompagner le territoire dans l'adaptation au changement climatique** : actions visant à la rénovation énergétique des bâtiments publics à usage d'habitat,
- **FA 3 : Développer l'offre de services à la population** : actions visant à pérenniser et développer l'offre de services pour la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, pour les personnes âgées et pour l'hébergement intergénérationnel,
- **FA 4 : Développer l'offre d'équipements sportifs, de loisirs et culturels** : actions visant la réhabilitation, l'agrandissement ou la création d'équipements sportifs et de loisirs, d'équipements culturels,
- **FA 5 : Gérer le paysage culturel de l'élevage bovin** : actions visant à élaborer le plan de gestion du Bien, et s'inscrivant dans le plan d'action du Bien,
- **FA 6 : Coopérer pour valoriser les atouts culturels et patrimoniaux du Charolais-Brionnais** : structuration d'une destination touristique dans le cadre de l'Association du Canal de Roanne à Digoïn, développement d'un partenariat avec un territoire au Sénégal ou un autre territoire en Europe ou dans le Monde.



Pour les projets mentionnés dans les fiches-actions 2, 3 et 4, seules les dépenses d'investissement sont éligibles : maîtrise d'œuvre, travaux de réhabilitation, de rénovation énergétique, d'extension de bâtiments, de démolition, de déconstruction, d'aménagement des espaces situés aux abords du bâtiment.

Afin de respecter le principe de la transparence et de l'égalité de traitement des porteurs de projet, un règlement d'intervention a été voté lors du comité de programmation du 26 octobre 2023, qui a pour objectif de définir les règles d'applications et de financement pour chaque projet.

Dans ce cadre, un plafond de dépenses subventionnables a été défini pour chaque fiche action (FA) :

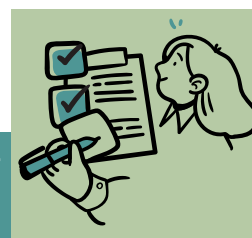
FA	Action	Montant plafond dépenses subventionnables
2	Rénovation énergétique des bâtiments publics à usage d'habitat	250 000 €
3	Offre de services pour la petite enfance, l'enfance et la jeunesse	600 000 €
	Offre de services pour les personnes âgées	400 000 €
	Hébergement intergénérationnel	400 000 €
4	Réhabilitation, agrandissement ou création d'équipements sportifs et de loisirs	400 000 €
	Réhabilitation, agrandissement ou création d'équipements culturels	400 000 €
6	Structuration destination touristique portée par l'association du Canal de Roanne à Digoïn	80 000 €
	Développement d'un partenariat avec un territoire étranger.	50 000 €

Au titre de ce nouveau programme, **plusieurs projets ont été identifiés**, pour lesquels une lettre d'intention a été envoyée à la Région :

- Construction d'une maison d'assistantes maternelles à Baudemont,
- Réhabilitation d'un bâtiment communal pour aménagement d'une école à Gibles,
- Construction d'une micro-crèche à Saint-Symphorien-des-Bois,
- Construction d'une maison d'assistantes maternelles à Poisson,
- Création d'un éco-quartier inclusif à Saint-Bonnet-de-Joux,
- Amélioration de l'habitat - réhabilitation de logements à Vendennes-lès-Charolles,
- Aménagement d'un accueil de loisirs d'une capacité de 100 enfants à Digoïn par la Communauté de communes Le Grand Charolais,
- Construction d'une micro-crèche à Toulon-sur-Arroux.

Pour accompagner les porteurs de projet, la gestionnaire Leader fixe un premier rendez-vous avec chacun d'entre eux afin de recueillir les éléments nécessaires à la saisie de la demande d'aide.

La Région devrait débiter l'instruction des premiers dossiers à partir de janvier 2025.



Le cheminement d'un dossier Leader se construit au cours de plusieurs étapes :

01. Premier contact entre le porteur de projet et le GAL du Pays Charolais-Brionnais

A-Avant ou parallèlement à la réalisation du projet :

02. Constitution du dossier de demande d'aide et dépôt sur la plateforme EURO-PAC
03. Instruction du dossier par la Région et calcul de l'aide financière
04. Programmation du dossier au comité de programmation du GAL
05. Conventionnement

B-Après la réalisation des travaux :

06. Constitution du dossier de demande de paiement, contrôle du projet réalisé et dépôt sur la plateforme EURO-PAC
07. Instruction du dossier par la Région
08. Validation du dossier
09. Versement de la subvention par l'Agence de services et de paiement (ASP)



Gaëlle Narboux
Gestionnaire LEADER
03 68 89 05 34
leader@charolais-brionnais.fr

Contrat d'objectif territorial COT

Cette année, le PETR du Pays Charolais-Brionnais s'est engagé dans le programme « **Territoire Engagé Transition Ecologique** » avec le soutien financier de l'Etat et de l'ADEME par le biais d'un Contrat d'objectif territorial.

Ce programme vise à faciliter la structuration et la mise en œuvre de la politique territoriale en matière de transition écologique dans les différents champs de compétences des collectivités territoriales. Ce programme vient notamment en complémentarité des PCEAT (Plan climat aire énergie territoriale), portés par les communautés de communes, et permet de mettre du lien entre ces derniers.

Pour mettre en place le COT, l'ADEME propose un accompagnement financier et en ingénierie dans le cadre d'un contrat d'objectif territorial d'une durée de 4 ans.



Ce contrat se décompose en **deux phases** :

- Une première phase d'état des lieux de ce qui se fait dans la collectivité et de définition d'un plan d'actions pour les trois années à venir (durée : 18 mois).
- Une seconde phase de mise en place des actions, incluant un état d'avancement annuel des actions mises en place (durée : 30 mois)



Ce contrat inclut des obligations de résultat, ce qui signifie qu'une partie de la subvention allouée est soumise à l'atteinte d'objectifs fixés en début de contrat. Les fonds reçus dans ce cadre peuvent être utilisés afin de financer du temps d'agent ainsi que des actions de communication ou de sensibilisation.

Le COT du Pays Charolais-Brionnais est pourvu d'une enveloppe de 350 000 € répartie par tiers entre la communauté de communes Le Grand Charolais, la communauté de communes Entre Arroux Loire et Somme et les communautés de communes du Brionnais (Brionnais Sud Bourgogne, Marcigny et Semur-en-Brionnais), rassemblées pour le contrat.

L'enveloppe se compose d'une part fixe de 75 000 €, versée dans tous les cas à la fin de la première phase, et d'une part variable, dont le versement est conditionné à l'atteinte d'objectifs.

La part de l'enveloppe conditionnée à l'atteinte d'objectifs comprend une partie d'objectifs communs aux collectivités (définis entre elles), reposant sur la solidarité entre elles pour percevoir les financements associés (100 000 €) et une partie pour laquelle chaque collectivité détermine ses objectifs propres (175 000 €).

Le COT a été signé le 30 mai 2024 par le président du PETR, Jean-Marc Nesme, le sous-préfet de Charolles, David Roche, et le directeur adjoint de l'ADEME Bourgogne Franche-Comté, Jean-Luc Saublet, lors du COPIL « transitions » qui regroupe la gestion des contrats CRTE, TEA et COT.



L'ADEME a par ailleurs mis en place un réseau d'élus afin d'échanger entre pairs sur les questions de transitions écologiques.



Contrat territoires en action

TEA

Le contrat « Territoires en action » a été signé entre la Région Bourgogne Franche-Comté et le PETA du Pays Charolais-Brionnais. Il permet le financement de projets de développement territorial en lien avec la transition écologique sous réserve que ces projets respectent des conditions écologiques, appelées « écoconditions », pour prétendre aux subventions.

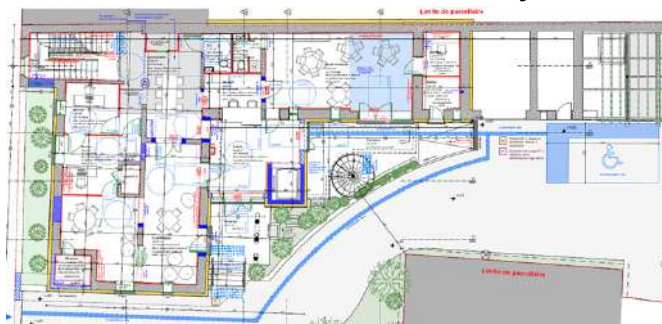
Le TEA couvre la période 2022-2028. Il est doté d'une enveloppe de 3 714 276 € pour la période 2022-2026.

Ce contrat se décline en 5 axes comme suit :

Axe d'intervention	Enveloppe	Montant engagé	Enveloppe disponible
Accompagner le Pays Charolais-Brionnais dans l'adaptation au changement climatique	1 857 138 €	180 000 €	1 677 138 €
Conforter l'attractivité du Pays Charolais-Brionnais par le développement de l'offre de services à la population	855 710,40 €		855 710,40 €
Faciliter l'accès à la santé à tous	80 000 €		80 000 €
Favoriser les mobilités du quotidien	300 000 €		300 000 €
Faire de la candidature au patrimoine mondial un levier de développement et de transition du territoire	250 000 €		250 000 €
Crédits non affectés	371 427,60 €		371 427,60 €
Total	3 714 276 €	180 000 €	3 534 276 €

En 2024, aucun projet n'a été inscrit au TEA. En revanche, plusieurs projets ont été travaillés durant l'année pour être déposés en 2025.

À ce stade, un seul projet a été programmé au TEA, en 2023 : la réhabilitation de l'ancienne gendarmerie de Semur-en-Brionnais en tiers lieu, projet porté par la communauté de communes de Semur-en-Brionnais. Les travaux sont en cours et devraient prendre fin à l'été 2025. Une subvention de 180 000 € a été accordée par la Région Bourgogne Franche-Comté.



VOUS AVEZ UN PROJET ?



Julien GAUTIER

Chargé de mission CRTE -
Transition écologique
03 68 89 05 33

transitions@charolais-brionnais.fr

Contrat de réussite de la transition écologique

CRTE

Le CRTE est un contrat signé entre l'État, le Département de Saône-et-Loire et le PETR du Pays Charolais-Brionnais afin d'**accompagner le territoire dans la transition écologique**.

Il se décline 12 thématiques visant la valorisation et la préservation du territoire, l'attractivité, l'amélioration de la qualité des services à la population, la réduction des gaz à effet de serre et l'adaptation au changement climatique.

En 2024, 17 projets ont été accompagnés dans le cadre de ce contrat pour un montant de 3 211 243 € pour l'État (Fond vert, DETR, DSIL) et un peu plus d'un million d'euros pour le Département de Saône-et-Loire.



2023 : 8 projets pour un montant total de crédit de l'Etat de 2 298 094 €

2022 : 11 projets pour un montant total de crédit de l'Etat de 2 165 589 €

Porteur	Projet
CC Le Grand Charolais	Construction d'un accueil de loisirs intercommunal à Digoin
Commune de Paray-le-Monial	Réhabilitation du pont digue
Commune de Paray-le-Monial	Requalification du cours Jean Jaurès
Commune de Charolles	Aménagement de la zone de confluence de l'Arconce et de la Semence
Commune de Saint-Yan	Rénovation énergétique du groupe scolaire
Commune de Poisson	Construction d'une maison d'assistants maternels
Commune de Vendennes-lès-Charolles	Rénovation de la maison Breton, aménagement de deux logements destinés à des hébergements temporaires pour les jeunes travailleurs
Commune de Palinges	Rééquilibrage du pont de Varennes
CC Brionnais Sud Bourgogne	Renouvellement du chauffage au sol par moquette à la piscine de La Clayette
Commune de Gibles	Rénovation d'un bâtiment scolaire
Commune de la Clayette	Requalification des espaces publics du secteur de la place de Lattre de Tassigny : amélioration du cadre de vie, désimperméabilisation et végétalisation
Commune de Baudemont	Construction d'une maison d'assistantes maternelles
Commune de Dompierre-sous-Sanvignes	Rénovation thermique de la mairie et du logement communal
Commune de Bourbon-Lancy	Aménagement d'itinéraire et d'équipement cyclables
Commune de Vitry-sur-Loire	Rénovation énergétique d'un bâtiment communal sis « 7 grande rue » pour la réouverture d'un commerce multi-services avec hébergements touristiques
Commune de Melay	Requalification du gîte « Le Corillier »
Commune de Ligny-en-Brionnais	Maillage vert, actions en faveur des espaces naturels et agricoles

VOUS AVEZ UN PROJET ?



Julien GAUTIER

Chargé de mission CRTE -
Transition écologique
03 68 89 05 33

transitions@charolais-brionnais.fr



Construction d'une maison d'assistantes maternelles à Baudemont



Aménagement de la zone de confluence de l'Arconce et de la Semence à Charolles



Requalification du cours Jean Jaurès à Paray-le-Monial

Schéma de cohérence territoriale SCoT



AVIS SCoT RENDUS EN 2024

Plusieurs avis ont été rendus en 2024 :

• Avis en CDAC :

Aucun projet

• Avis dans le cadre de la modification n°1 du SRADET Bourgogne Franche-Comté :

Objet : modification pour harmonisation de la trame verte et bleue et territorialisation des objectifs ZAN, d'une part, et logistique et déchets, d'autre part.

Avis : défavorable rendu par le Bureau du PETR le 29 mars 2024

• Avis dans le cadre de la révision du SCoT Beaujolais :

Objet : révision du document

Avis rendu par le Bureau du PETR le 19 septembre 2024 : favorable avec réserves, sur la question de l'encadrement des projets éoliens.

• Avis dans le cadre de l'élaboration du SCoT Mâconnais Sud Bourgogne :

Objet : élaboration du document

Avis rendu par le bureau du PETR le 28 juin 2024 : favorable avec réserves

• Avis dans le cadre de l'élaboration du PLUI Brionnais Sud Bourgogne :

Objet : élaboration du document

Avis rendu par le comité syndical du PETR le 14 octobre 2024 : favorable avec réserves

• Avis dans le cadre de l'évolution du PLU de Gueugnon :

Objet : modification et révisions allégées

Avis rendu par le comité syndical du PETR le 14 octobre 2024 : favorable avec réserves

• Avis dans le cadre de l'évolution du PLU de Digoin :

Objet : modification simplifiée

Avis rendu par le comité syndical du PETR le 10 décembre 2024 : favorable

• Avis dans le cadre d'un permis de construire pour un projet photovoltaïque à Rigny-sur-Arroux :

Objet : projet de champ photovoltaïque à Rigny-sur-Arroux

Avis rendu par le Bureau du PETR le 19 septembre 2024 : favorable avec réserves.

• Avis dans le cadre d'un permis de construire pour un projet photovoltaïque à Digoin :

Objet : projet de champ photovoltaïque à Digoin

Avis rendu par le Bureau du PETR le 19 septembre 2024 : favorable avec réserves.

• Avis dans le cadre d'un permis de construire pour un projet photovoltaïque à Gueugnon :

Objet : projet de champ photovoltaïque à Gueugnon

Avis rendu par le Bureau du PETR le 19 septembre 2024 : favorable avec réserves.

LA MODIFICATION DU SCoT

Une évolution du SCoT était devenue nécessaire à la suite de son évaluation, notamment dans le cadre de la mise en œuvre d'un plan de gestion du Bien « paysage de l'élevage bovin, Charolais-Brionnais » proposé pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial et au-delà de ce projet et de façon plus générale pour prendre en compte de nouveaux enjeux paysagers liés à la préservation du bocage, qui ont émergé depuis l'approbation du document en 2014.

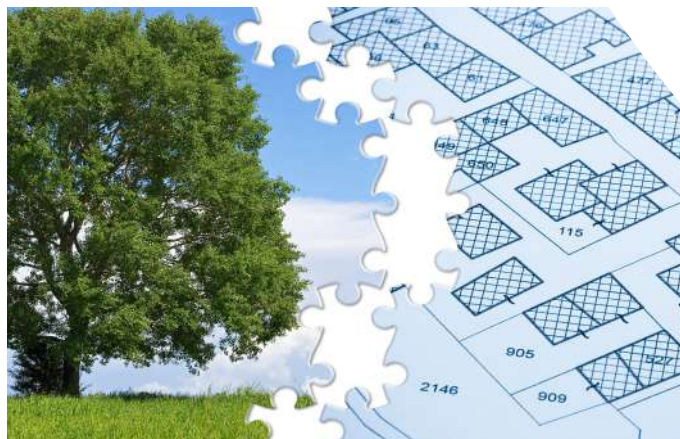
Le cadre fixé par le SCoT se décline, d'une part dans les PLUi et, d'autre part, comme l'un des volets du plan de gestion du Bien.

Ce cadre apporte une garantie quant à la préservation des qualités paysagères du Charolais-Brionnais, exprimées dès avant la rédaction du document initial dans une charte de qualité architecturale et paysagère du Pays Charolais-Brionnais.

La modification du SCoT a été réalisée en interne par la chargée de mission SCoT avec les contributions de plusieurs alternants en Master 2, entre 2021 et 2023.

La modification visait à construire, avec les élus et les partenaires, un cadre renouvelé concernant les points objets de la modification :

- 1 - Prise en compte du périmètre du Bien « paysage culturel de l'élevage bovin, Charolais-Brionnais »
- 2 - Renforcement des prescriptions sur la qualité paysagère et architecturale (entrées de villes)
- 3 - Actualisation des cartes et intégration de la nouvelle commune (Le Rousset-Marizy) dans l'armature urbaine
- 4 - Précision des objectifs des politiques publiques d'implantation commerciale et d'équipements structurants
- 5 - Amélioration de la mise en œuvre des nouvelles mobilités à l'échelle du bassin de mobilité, dans le cadre de la prise de compétence par les communautés de communes
- 6 - Prise en compte du SDAGE Loire-Bretagne.
- 7 - Précisions sur les règles d'implantation des équipements de production d'énergies renouvelables
- 8 - Renforcement des prescriptions en matière de rénovation énergétique et de développement des énergies renouvelables (sur le bâti)
- 9 - Bon usage des STECAL afin de limiter le mitage.





Le dossier de modification a été validé par les élus du Comité syndical le 8 avril 2024.

Il est disponible sur le site internet www.charolais-brionnais.fr et sur le géoportail de l'urbanisme.



LA RÉVISION DU SCoT

À la suite de la modification, **la révision du SCoT pourrait être engagée en 2025.**

Cette révision est obligatoire :

- suite à l'évaluation qui en a été faite en 2020 et concluant à la nécessité de réviser à la demande de l'État,
- pour se mettre en compatibilité avec la trajectoire « ZAN » voulue par la Loi Climat et résilience, en cours de traduction dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).



La réflexion a été amorcée dans le cadre d'échanges préalables avec les services de l'État ainsi que pour la préparation budgétaire 2025, toutefois une réflexion est nécessaire afin de coordonner

le lancement de cette procédure de révision avec les procédures d'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux, sans perturber ces travaux.

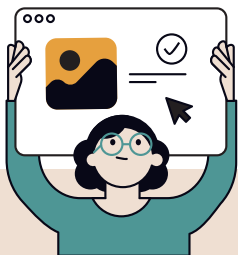
Si les travaux de la modification du SCoT n'avaient pas encore pour objet la mise en œuvre des objectifs issus de la Loi Climat, ces questionnements ont déjà été au cœur des débats et permettent d'amorcer l'étape suivante : la révision du SCoT pour y intégrer la trajectoire « Zéro Artificialisation Nette ».



Maud Baladier

Cheffe de service urbanisme et habitat
Chargée de mission SCoT
scot@charolais-brionnais.fr

Loi climat et modification du SRADDET Bourgogne Franche-Comté



Rappel des objectifs de la loi Climat du 22 août 2021 en ce qui concerne l'artificialisation des sols :

Le rythme **d'artificialisation devra être divisé par deux d'ici 2030** par rapport à la période de référence 2011-2021. Le zéro artificialisation nette (ZAN) devra être atteint d'ici 2050. Cet objectif sera décliné dans les territoires via les documents d'urbanisme.

Le SRADDET Bourgogne Franche-Comté a été modifié par délibération des 17 et 18 octobre 2024 : il s'agissait notamment **d'intégrer les objectifs de réduction de 50 % de consommations foncières prévus par la loi Climat sur la période 2021-2031, dans le contexte de la garantie rurale visant à garantir 1ha de consommations foncières par commune sur cette période de référence.**

Le SRADDET de Bourgogne Franche-Comté prévoit désormais que le taux de réduction des consommations foncières applicable au Charolais-Brionnais est de 62,8% soit 206 ha sur la période 2021-2030, toutefois ces chiffres sont dans le rapport d'objectif et non dans le fascicule de règles du SRADDET, ce qui leur confère une répercussion sur les SCoT selon le régime de la prise en compte (portée juridique moins forte), ce qui devrait permettre une marge de manœuvre lors de la révision du SCoT.

Pour mémoire, la loi Climat prévoyait l'entrée en vigueur des SCoT intégrant cette trajectoire ZAN avant le 22 février 2027, et l'entrée en vigueur des PLUI compatibles avec cet objectif avant le 22 février 2028.

RAPPEL DES EFFETS DU NON-RESPECT DES DÉLAIS DE « CLIMATISATION » (en vigueur à ce jour)

• Si le SCoT « climatisé » n'entre pas en vigueur avant le 22 février 2027 :

Les « ouvertures à l'urbanisation » seront suspendues (celles qui sont listées à l'art. L. 142-4 du Code de l'Urbanisme et qui sont interdites en l'absence de SCoT).

• Si le PLU(I) « climatisé » n'entre pas en vigueur avant le 22 février 2028 :

Aucune autorisation d'urbanisme ne peut être délivrée dans les zones à urbaniser des PLU(I) jusqu'à l'entrée en vigueur du document « climatisé » :

- zones AU délimitées après le 1^{er} juillet 2002
- zones A ainsi que les zones N
- secteurs non constructibles des cartes communales
- projets hors parties actuellement urbanisées dans les communes sans document d'urbanisme

Toutefois, une proposition de loi déposée par les sénateurs le 7 novembre 2024 vise à faire évoluer l'application de la loi Climat dans le contexte de la garantie communale, et pourrait venir modifier ces délais ainsi que les modalités de territorialisation des objectifs.

Le service urbanisme SCoT suit attentivement ces travaux avant de proposer un calendrier de travail aux élus pour la révision du SCoT en 2025.





Urbanisme



En 2024, le service urbanisme a connu une stabilité dans son équipe, à la suite de l'arrivée du dernier instructeur en septembre 2023.

L'équipe est mobilisée par le suivi des procédures en cours d'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux, et notamment par le PLUi de la Communauté de communes Brionnais Sud Bourgogne, presque finalisé. En effet, dès l'entrée en vigueur de ce nouveau PLUi, 18 communes vont rejoindre le service urbanisme mutualisé pour l'instruction de leurs autorisations d'urbanisme.

Par ailleurs, l'instruction de nombreux dossiers est impactée par la préparation de ces futurs PLUi, dont le contenu en cours d'écriture peut déjà conduire à opposer un sursis à statuer à certaines demandes.

Pour 2024, on note une augmentation de près de 3% du nombre de dossiers instruits (pour rappel 2144 en 2023).

Cette année correspond à la 10^e année d'instruction du service mutualisé. De 284 dossiers pour 20 communes en 2015, nous sommes passés à 2208 dossiers pour 52 communes en 2024.

Le service est en constante évolution et va continuer sa croissance en intégrant de nouvelles communes à chaque approbation des PLUi des communautés de communes.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DOSSIERS TRAITÉS EN 2024

2024	PC	DP	CU (b)	PD	PA	Transfert	Modificatif	Retrait	Accessibilité	Prolongation	Total autres dossiers	Total mois
Janv.	30	115	19	1	0	0	0	1	9	1	2	176
Février	33	135	16	2	1	0	0	6	10	0	6	203
Mars	44	152	7	5	1	0	0	5	10	0	5	224
Avril	41	176	16	1	1	0	0	5	14	0	5	254
Mai	33	142	9	1	0	0	0	4	9	0	4	198
Juin	37	114	10	0	2	0	0	8	4	0	8	175
Juillet	41	111	18	0	0	0	0	7	13	1	8	191
Août	27	62	7	1	1	1	1	7	4	0	9	111
Sept.	30	117	9	2	1	1	1		5	1	3	167
Oct.	35	129	3	1	1	1	1	6	5	2	10	184
Nov.	28	117	2	1	0	1	1	6	12	1	9	169
Déc.	28	108	2	1	2	0	0	3	7	5	8	0
Total 2024	407	1478	118	16	10	4	4	58	102	11	77	2208



L'activité de conseil et de préparation des dossiers reste soutenue, notamment pour les Établissements Recevant du Public (ERP).

Les instructeurs travaillent en étroite collaboration avec les services de l'État pour la préparation du passage des dossiers d'ERP en sous-commission départementale d'accessibilité, ce qui permet d'obtenir une large majorité d'avis favorables dès la première présentation.

Perspectives 2025 et +



Au regard de l'avancée du PLUi de la communauté de communes Le Grand Charolais, dont la finalisation est prévue en 2025, il est prévu le renfort de l'équipe d'instruction au sein du service d'urbanisme pour traiter les dossiers de 27 communes supplémentaires.

Entre 2026 et 2027, ce sont 9 communes de la communauté de communes de Marcigny et 23 communes de la communauté de communes Entre Arroux, Loire et Somme qui adhéreront au service : le recrutement d'un nouvel agent au minimum sera alors indispensable.



L'ÉQUIPE DU SERVICE URBANISME



Pour joindre le service urbanisme, c'est très simple :

- appelez le 03 85 25 96 36
- tapez 1
- dites le nom de votre commune

Vous serez mis en relation avec l'instructeur en charge de votre dossier.



Maud Baladier

Cheffe de service urbanisme et habitat
Chargée de mission SCoT
scot@charolais-brionnais.fr



Dominique Quint

Instructrice Droit des Sols
instructeur1@charolais-brionnais.fr



Fabrice Gosetto

Instructeur Droit des Sols
instructeur2@charolais-brionnais.fr



Aurélie Boulogne

Instructrice Droit des Sols
instructeur3@charolais-brionnais.fr



Xavier Laval

Instructeur Droit des Sols
instructeur4@charolais-brionnais.fr



Anaïs Deal

Instructrice Droit des Sols
instructeur5@charolais-brionnais.fr

Pays d'art et d'histoire

LES 40 ANS DU LABEL EN 2025

204 territoires labélisés
2007 labélisation du Pays Charolais-Brionnais

Le label VPAH est :

- très valorisant et fédérateur pour les collectivités contribuant à l'attractivité, le vivre-ensemble et la démocratisation culturelle tout en faisant connaître et reconnaître la qualité et les spécificités des territoires.
- une véritable reconnaissance et une formidable opportunité de développement pour le territoire labélisé.
- un outil adaptable, inspirant et évolutif permettant d'imaginer des formes innovantes de médiation
- au cœur des stratégies de territoire au service des projets des collectivités



L'année 2024 a été marquée par le **départ de Romain Millet** en juin, **remplacé** dès le mois de juillet au poste d'adjoint du Pays d'art et d'histoire par **Thomas Burnet**, diplômé d'un Master « Management des activités du patrimoine et de la valorisation du territoire » (Ecole EAC, Paris) et bénéficiant de deux ans d'expérience au sein de l'association « Suivez la flèche » (en charge du projet de reconstruction de la flèche de la basilique de Saint-Denis).



LA PROGRAMMATION 2024

Comme chaque année, le Pays d'art et d'histoire, en partenariat avec les offices de tourisme, a proposé un programme d'animations dont la mise en œuvre a été étendue dans le temps, d'avril à octobre. Le programme accuse une **baisse de fréquentation** avec 18 visiteurs en moyenne¹ par animation (pour un total de 399 personnes) contre 28 en 2023, soit une baisse de 35 %. Néanmoins, cette **moyenne de visiteurs reste satisfaisante** et correspond au niveau de fréquentation des programmations des autres territoires labélisés en Bourgogne-Franche-Comté.



La programmation se composait de nombreuses **visites commentées**, de **5 apéro-conférences** (organisées à la maison Verneuil de Paray-le-Monial et au Grand Hôtel des Thermes à Bourbon-Lancy) et de **18 sessions de l'escape-game** « Archi en panique », conçu l'année dernière en partenariat avec le Pays d'art et d'histoire « Entre Cluny et Tournus ».

Des découvertes insolites ont été proposées, notamment des **accès exceptionnels à des sites** non-visibles habituellement ; le château d'Arcy, à Vindecy, remarquable bâtisse de la fin du XV^e siècle, et le château de Rambuteau, à Ozolles, reconstruit dans les années 1820 sur la volonté du célèbre préfet de Paris, Claude-Philibert Barthelot de Rambuteau (1781-1869).

Le **cycle de conférences** a permis d'aborder des thèmes variés et de développer la connaissance du territoire sur des sujets parfois inédits : « Cures thermales, visites royales », à Bourbon-Lancy, « Pourquoi des musées ? » (par Michèle Simonin, professeure de philosophie et guide-conférencière), « la formation d'un paysage d'élevage », « Le château de Digoine et ses satellites » et « Les épidémies en Charolais-Brionnais au fil de l'histoire ».

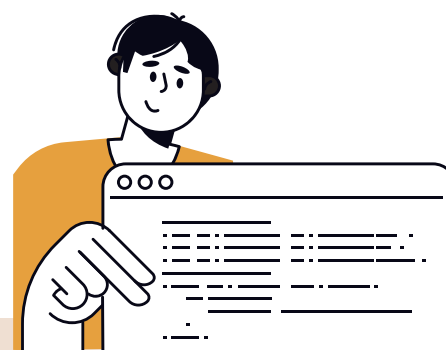
¹ Cette moyenne ne prend pas en compte la fréquentation des visites guidées organisées par l'office de tourisme de Paray-le-Monial, que le service inclut dans la programmation « Pays d'art et d'histoire »



Dans l'idée de poursuivre la **valorisation des villages ruraux du Charolais-Brionnais**, **une soirée a été organisée à Iguerande**, autour de l'église romane du XII^e siècle, lors du **week-end des Journées Européennes du Patrimoine**, le samedi 21 septembre.

L'animation de la soirée comprenait une mise en lumière du vieux bourg (par Lumière de verre), un spectacle de danse contemporaine, « Déambulation autour de la figure du gisant », proposé par la Compagnie Pernette accueillie cette année dans le cadre du CLEA (voir ci-dessous), ainsi que des visites commentées de l'église romane et du musée « Reflets Brionnais » et une présentation de la candidature au patrimoine mondial des sites clunisiens (dont Iguerande fait partie).

L'événement a réuni environ 80 personnes.



LES ÉDITIONS 2025

En 2024, le Pays d'art et d'histoire a réédité le **parcours des Chemins du roman** en français dans le format d'une brochure de 28 pages. L'ensemble du document a été réactualisé (par rapport à la précédente version éditée en 2022) et signale les édifices dont les communes sont entrées dans la démarche d'inscription des sites clunisiens au Patrimoine mondial.

La programmation a été valorisée grâce à l'édition d'une brochure « **Rendez-vous** » à 3 000 exemplaires.

Un **flyer a assuré la promotion des Journées Européennes du Patrimoine**, notamment des actions portées par le Pays (soirée de mise en lumière d'Iguerande et conférence sur la formation d'un paysage d'élevage, par Dominique Fayard, à la Maison du Charolais).

LES ATELIERS SCOLAIRES

Parallèlement au CLEA (voir pages 20 et 21), le Pays d'art et d'histoire propose des activités tout au long de l'année aux enseignants du territoire et développe dans ce but une offre d'ateliers et d'outils pédagogiques.

L'année 2024 a marqué la finalisation de la mallette pédagogique « Explorateurs de paysage », conçue en partenariat avec le CAUE de Saône-et-Loire et dont la fabrication a été confiée à Gregory Bordier (concepteur et éditeur du jeu de questions sur le Pays Charolais-Brionnais en 2018).

9 exemplaires (3 exemplaires pour chaque version de la mallette, « Bourbonnais », « Charolais » et « Brionnais ») ont été réalisés. La communication autour de cet outil pédagogique a été lancée. Une convention de prêt avec le CAUE sera signée en 2025.



Aurélien Michel

Chef de projet Pays d'art et d'histoire
Chargé de projet candidature UNESCO
pah@charolais-brionnais.fr



Thomas Burnet

Animateur adjoint - Pays d'art et d'histoire
adjoint.pah@charolais-brionnais.fr

Contrat local d'éducation artistique

Le CLEA est un projet-phare du PETR du Pays Charolais-Brionnais, qui permet la sensibilisation des élèves à leur environnement artistique et de les éveiller à la pratique artistique. Il permet de sensibiliser également les parents, à travers le travail de leurs enfants.

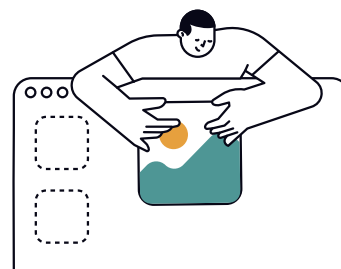
Cette année, le dispositif s'est installé sur le territoire des **3 communautés de communes du Brionnais** (Brionnais-Sud-Bourgogne, Semur-en-Brionnais et Marcigny) avec la **Compagnie Pernette**, compagnie de danse contemporaine dirigée par Nathalie Pernette et basée à Besançon.

La proposition artistique qu'a fait Nathalie Pernette pour ce CLEA concernait la spiritualité à travers deux univers différents.

D'une part l'univers des lieux reconnus comme spirituels (églises, temples, lieux de cultes divers et variés), d'autre part l'univers naturel avec notamment les divinités de la nature qui sont encore célébrées dans le monde entier.

Ces thèmes font l'objet de deux projets de création de la compagnie, travaillés en simultanément et autour desquels se sont articulés les résidences :

- **Wi - La peau des arbres** - Projet de communion dansée en forêt pour 3 danseurs [création prévue en 2025]
- **Wakan - Un souffle** - Projet de prière dansée pour six danseurs, venus d'horizons différents, à destination des plateaux [création prévue sur la saison 24-25]





LES SEMAINES DE RÉSIDENCE SE SONT ORGANISÉES EN 4 TEMPS :

- Semaine 1, **du 5 au 10 février** - **Chenay-le-Châtel** - école municipale - 41 élèves (classes de CM1 et de CM2)
- Semaine 2, **du 25 au 30 mars** - **Iguerande** - école municipale - 39 élèves (classes de CE1-CE2 et de CM1-CM2)
- Semaine 3, **du 10 au 14 juin** - **Tancon et Chauffailles** - école municipale de Tancon et collège Jean Mermoz de Chauffailles - 28 élèves d'école primaire (classes de GS-CP-CE1 et de CE2-CM1-CM2) et 50 élèves du collège (classe de 6e)
- Final, le « bal des Sortilèges » (bal participatif), **le samedi 15 juin** - **Chauffailles** - Salle Léonce Georges - Environ 200 participants (élèves, corps enseignant et famille confondus)

A travers ces trois semaines de résidence **108 élèves** (sans compter les collégiens) ont été concernés par le CLEA.

Le CLEA 2023-2024 est une réussite par l'implication et la qualité du projet de la compagnie, un acteur important à l'échelle régionale témoignant d'une volonté constante de maintenir un lien avec le public, par l'apport et la complémentarité des interventions du Pays d'art et d'histoire, par la mobilisation du corps enseignant, mais surtout par l'unité qui s'est dégagée de l'organisation générale du projet, à laquelle l'équipe de l'Arc a largement contribué. L'entrée du Département de Saône-et-Loire dans le dispositif (avec un soutien financier de 3 000 € au projet) est à souligner.



Thomas Burnet

Animateur adjoint - Pays d'art et d'histoire

adjoint.pah@charolais-brionnais.fr

Marketing territorial

OBJETS DOZ

Après le patrimoine, la nature, le thermalisme, la randonnée, il ne manquait plus que **la gastronomie** ! L'artiste DOZ a donc été missionné une nouvelle fois pour illustrer cette valeur du bon produit si chère au Charolais-Brionnais.

La collection comporte désormais 8 visuels déclinés en affiches, magnets et cartes postales à acheter en office de tourisme, à Diverti Parc et à la Maison du Charolais.



PROMOUVOIR LE CHAROLAIS-BRIONNAIS ET SES RICHESSES GRÂCE AUX SALONS ET CONGRÈS

Salon du Mahana à Lyon : du 8 au 10 mars tous les offices de tourisme du Charolais-Brionnais étaient présents sur le stand du Département de Saône-et-Loire pour promouvoir le territoire.

4500 m² d'exposition

190 spécialistes du tourisme et des loisirs

18 800 visiteurs (+ 15% par rapport à 2023)



Salon du Randonneur à Lyon : du 22 au 23 mars, le Charolais-Brionnais était présent sur ce salon incontournable pour tous les amoureux de balades en tout genre.

5 000 m² d'exposition

150 stands représentant plus de 480 exposants et co-exposants

12 500 visiteurs

130^e Congrès national des sapeur-pompiers de France à Mâcon : du 25 au 28 septembre, les offices de tourisme et le Pays Charolais-Brionnais se sont relayés pour animer les différentes tentes thématiques du Village de producteurs situé à l'entrée du congrès :

- "Savourer" : vin & gastronomie
- "Explorer" : visites, patrimoine & châteaux
- "Randonner" : à pied, à vélo, à cheval, activités outdoor
- "S'amuser" : sites de loisirs, activités
- "Sur l'eau"/"Se ressourcer" : activités fluviales et sur l'eau

Les plus joueurs ont pu participer à un concours pour tenter de gagner un séjour en Charolais-Brionnais.

L'évènement a été couronné de succès.



375 exposants

63 250 visiteurs

14 000 spectateurs

3 409 congressistes



LE CHAROLAIS-BRIONNAIS VU DU CIEL

Malgré une météo capricieuse, Aymeric Mescam, gérant de l'entreprise **360 world**, a réalisé une série de **photos et de vidéos du Charolais-Brionnais vu du ciel**. 20 sites avaient été préalablement sélectionnés pour compléter la photothèque du Pays.

Une séance a même été réalisée en compagnie d'un éleveur de Charolaises, Rémi Barnaud, qui s'est prêté à l'exercice avec des bêtes particulièrement disciplinées et coopératives.

De belles images qui serviront à l'attractivité du Charolais-Brionnais sur les prochaines éditions, films promotionnels, roll-up...

NOS ÉDITIONS POUR L'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE

Chaque année en mars, le Pays Charolais-Brionnais édite un **guide pratique** qui répertorie :

- Le patrimoine à découvrir
- Les activités de loisirs et pleine nature
- Les saveurs et savoir-faire
- Les hébergements et la restauration.

Ce guide est ensuite distribué dans les offices de tourisme et sur les différents salons auxquels le Charolais-Brionnais participe. Une édition à grande échelle puisque ce sont 5000 exemplaires qui ont été imprimés cette année.

Une **collection de flyers pour la saison estivale** est imprimée pour mettre en avant :

- Les activités familles et mômes,
- Les activités aquatiques,
- Les marchés et événements gourmands

Elle permet aux touristes qui le souhaitent d'obtenir des informations ciblées selon leurs envies.

MA VIE EN BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ, TOUTES LES CLÉS POUR M'INSTALLER

À l'été 2024, le Pays Charolais-Brionnais a candidaté auprès de la région Bourgogne Franche-Comté pour pouvoir bénéficier de l'accompagnement de l'Agence économique régionale pour la **réalisation d'une brochure dédiée à l'attractivité**.

Notre candidature ayant été retenue, le Pays Charolais-Brionnais et les 5 communautés de communes se sont associées pour travailler à la réalisation de cette brochure.

Ainsi, 32 pages dédiées à l'attractivité du Charolais-Brionnais ont été rédigées autour de 4 thématiques :

- **Je m'installe dans le Charolais-Brionnais**
- **Je veux travailler, me former, étudier**
- **Je veux m'implanter, entreprendre**
- **Je veux découvrir mon territoire, me ressourcer**

La première partie de la brochure est consacrée au **témoignage d'Edouard Ducerf, PDG du Groupe Ducerf à Charolles**, qui a accepté d'être interviewé pour répondre à la question « Pourquoi [son] cœur bat pour le Charolais-Brionnais ? ». Un témoignage fort et riche de sens pour les futurs entrepreneurs ou porteurs de projets qui souhaiteraient s'installer ici.

La brochure sera distribuée le plus largement possible en ciblant prioritairement des lieux à l'extérieur du territoire. Une version dématérialisée sera disponible sur les sites internet du Pays, des communautés de communes et des communes.



Marie Dury

Chargée de mission attractivité et communication

attractivite@charolais-brionnais.fr

Candidature au patrimoine mondial

COMITÉ SCIENTIFIQUE

En 2024, le comité scientifique s'est réuni à deux reprises, le 6 juin et le 27 novembre.



RAPPORT D'ANALYSE PRÉLIMINAIRE

À l'été 2023, le ministère de la Culture a engagé le PETR du Pays Charolais-Brionnais dans la procédure d'analyse préliminaire*, justifiant la nécessité de sécuriser le dossier avant sa présentation par la France auprès de l'UNESCO (procédure obligatoire pour les dossiers qui seront présentés au Comité du patrimoine mondial après 2027).

**Paragraphe 122 des Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial.*

L'analyse préliminaire est une procédure effectuée sur la base d'une étude de documents, obligatoire pour tous les sites qui pourraient faire l'objet d'une proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, et réalisée à la demande de l'/des État(s) Partie(s) concerné(s). Les informations incluses dans la demande d'analyse préliminaire doivent se fonder sur les informations fournies dans la Liste indicative, ainsi que sur les conseils fournis lors du Processus en amont et/ou de l'assistance préparatoire, et sa conclusion doit être fournie au moins un an avant que le dossier de proposition d'inscription puisse être soumis par le/ les État(s) partie(s).

Le PETR du Pays Charolais-Brionnais a rendu un rapport en septembre 2023, destiné à être examiné par l'ICOMOS (Conseil international des monuments et des sites, organisation non gouvernementale (ONG), organe consultatif de l'UNESCO) qui donne à l'État partie son avis sur la demande d'inscription.

Le 9 novembre 2023, dans le cadre de l'analyse préliminaire, en visioconférence, ICOMOS a expliqué au Pays Charolais-Brionnais et aux représentants du ministère de la Culture, en quoi consiste cette nouvelle procédure et quelles en sont les étapes.

En décembre 2023 et en mars 2024, l'ICOMOS a demandé à l'État partie des compléments sur le dossier du Pays Charolais-Brionnais. Le Pays Charolais-Brionnais a été sollicité par le ministère de la Culture pour produire et fournir ces compléments.

Le 8 octobre 2024, Monsieur Bruno Favel a envoyé au PETR du Pays Charolais-Brionnais le rapport d'analyse préliminaire de l'ICOMOS, qui considère que « le Bien proposé pour inscription semble avoir un potentiel limité pour une inscription sur la Liste du patrimoine mondial ». L'ICOMOS « n'encourage par la France à poursuivre la démarche de proposition d'inscription du Charolais-Brionnais, bocage de l'élevage bovin ».

Lors de sa séance du 15 octobre 2024, le comité français a pris connaissance du rapport d'analyse préliminaire d'ICOMOS et « a pris avis de ne pas poursuivre la démarche de proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial » (courrier du 12 novembre 2024, de Monsieur Jean-François Hébert, Directeur général des patrimoines et de l'architecture).



Élaboration du pré-plan de gestion



Au cours des trois dernières années, le travail sur la candidature au Patrimoine mondial a été principalement consacré à l'élaboration du plan de gestion, de préservation, de valorisation et de transmission du futur Bien. Le plan de gestion se décline en plan d'actions. Ce dernier s'organise autour de **5 grands axes** :

- connaître,
- préserver,
- valoriser,
- partager et coopérer,
- gouverner.

et **6 objectifs stratégiques** :

- Améliorer la connaissance du Bien
- Maintenir l'intégrité et l'authenticité du Bien
- Développer l'appropriation de la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) du Bien par tous les acteurs et habitants du territoire
- Privilégier un tourisme durable et responsable, respectueux du paysage de bocage du Bien
- Développer la coopération nationale et internationale
- Mettre en place une gouvernance appropriée à la gestion efficace du Bien

Ces 6 objectifs stratégiques se déclinent en **13 objectifs opérationnels et 23 fiches-actions**, en cours d'élaboration. Ces fiches-actions ont pour objectif de définir les actions permettant d'atteindre les objectifs fixés, d'en préciser le calendrier et les moyens dédiés à leur mise en œuvre.



Parmi les actions projetées :

- organiser et participer à des manifestations scientifiques, développer les publications sur le sujet du bocage et de l'élevage, etc.,
- développer les moyens pour entretenir les composantes du bocage, encourager et accompagner le développement d'une gestion durable des haies et de débouchés pour le bois-bocager,
- coordonner des projets de lieux d'interprétation, dédiés à la transmission de la VUE, et des projets d'aménagement d'éléments d'interprétations « hors les murs » (type tables d'orientation, par exemple),
- etc.

L'élaboration de ce plan d'actions a été réalisée en partenariat avec de nombreux acteurs du territoire. La réflexion se poursuivra en 2025. Il s'agira d'identifier les actions de ce plan pouvant être mises en œuvre en faveur de la connaissance, de la valorisation et de la préservation du bocage.



Dominique Fayard

Directrice
Cheffe de projet candidature UNESCO
direction@charolais-brionnais.fr



Aurélien Michel

Chef de projet Pays d'art et d'histoire
Chargé de projet candidature UNESCO
pah@charolais-brionnais.fr

Les actions de communication autour de la candidature



ALMANACH DE SAÔNE-ET-LOIRE 2024

En 2023, Damien Corban, Editions Héraclite, a sollicité le Pays Charolais-Brionnais dans le cadre de la première édition de l'Almanach de Saône-et-Loire. Nous avons répondu présents en fournissant des éléments visuels et rédactionnels relatifs à l'unesco.

L'ouvrage est sorti fin 2023, une belle visibilité pour la candidature puisqu'il a été édité à 4 000 exemplaires.

TOTEMS UNESCO DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SEMUR-EN-BRIONNAIS

En début d'année, les élus de la Communauté de communes nous ont présenté leur projet de création de totems dédiés à la promotion et au soutien de la candidature unesco : 14 communes = 14 totems !

L'équipe du Pays a salué cette initiative et a bien sûr répondu présente en rédigeant les textes et fournissant les éléments graphiques destinés à la conception des maquettes des panneaux (réalisée par Studiobis).

Ces panneaux ont été inaugurés le 16 octobre simultanément aux 2 circuits de randonnées créés dans le bocage Brionnais.



LETTRE D'INFORMATIONS UNESCO

Conçue comme une newsletter, ce document numérique d'une page a été envoyé à plus de 250 personnes chaque mois afin de :

- Donner de l'information sur les actualités du dossier, l'agenda,
- Donner la parole à différents acteurs ou partenaires du PETR,
- Informer sur différents éléments du dossier (enjeux, rôle environnemental, éléments scientifiques, informations historiques...).

La lettre d'info

CHAROLAIS-BRIONNAIS, BOCAGE DE L'ÉLEVAGE BOVIN, CANDIDAT AU PATRIMOINE MONDIAL

17 juillet

LA LETTRE D'INFO
 Bienvenue dans ce numéro de la lettre d'info. Elle est conçue pour être lue, partagée, commentée et servir de support à vos actions de communication. Elle est conçue pour être lue, partagée, commentée et servir de support à vos actions de communication.

AGENDA
 Pour tous les événements de la région, consultez notre agenda en ligne sur le site du Pays Charolais-Brionnais.

ACTUALITÉS
 Retrouvez les dernières actualités de la candidature au patrimoine mondial.

CONTACT
 Pour plus d'informations, contactez-nous par email ou par téléphone.

La lettre d'info

CHAROLAIS-BRIONNAIS, BOCAGE DE L'ÉLEVAGE BOVIN, CANDIDAT AU PATRIMOINE MONDIAL

LA LETTRE D'INFO
 Bienvenue dans ce numéro de la lettre d'info. Elle est conçue pour être lue, partagée, commentée et servir de support à vos actions de communication.

AGENDA
 Pour tous les événements de la région, consultez notre agenda en ligne sur le site du Pays Charolais-Brionnais.

ACTUALITÉS
 Retrouvez les dernières actualités de la candidature au patrimoine mondial.

CONTACT
 Pour plus d'informations, contactez-nous par email ou par téléphone.



PARTENARIAT

Tristan Barreiros, gérant de l'épicerie **La Bonne Maison** à Charolles, a sollicité le Pays afin de créer une vitrine estivale aux couleurs de la candidature. Nous avons pu lui fournir tout le matériel nécessaire pour une belle mise en avant du projet.

Comme chaque année, le Pays Charolais-Brionnais s'est associé à l'évènement de la **cyclo sportive La Bernard Thévenet** en mai, en fournissant des goodies et des sets de table destinés à la promotion de la candidature.

Les roll-up de la candidature se sont également bien promenés cette année encore : fête du vélo à Brionnais Sud bourgogne, Chaser Day à Paray-le-Monial, semaine fédérale internationale du cyclotourisme à La Clayette, marche de Prizy...

Le Pays Charolais-Brionnais accompagne la Communauté de communes de Semur-en-Brionnais pour son projet de **revalorisation de l'accueil touristique du marché de Saint-Christophe-en-Brionnais**, comprenant la création d'un espace d'interprétation dédié au bocage, projet partiellement financé par la Région Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre du contrat TEA.

NOUS Y ÉTIIONS...

27 janvier : soirée de gala et tenue du chapitre de la Confrérie du Tir à l'oiseau de Charolles, présentation du projet de candidature,

27 février : salon de l'agriculture sur le stand du Département de Saône-et-Loire pour la journée « bovin » à Paris,

5 mars : éducteur de l'Office de tourisme de Marcigny-Semur, lecture de paysage au hameau des Justices à St Julien-de Jonzy

11 mai : festival Saperli'poètes organisé par la Communauté de communes Brionnais Sud Bourgogne, présentation du projet de candidature en introduction du spectacle « Elevage » à Amanzé,

16 & 17 mai : accueil du journaliste Le Figaro en déplacement en Charolais-Brionnais pour la rédaction d'un article dédié à la ligne TER Paray-Lyon, présentation de la candidature et du bocage depuis la table d'observation de Prizy

5 juin : marché de St Christophe-en-Brionnais, à la demande de M. Fabien GENET, sénateur, pour la présentation de la candidature à l'occasion de la visite d'un groupe d'amitié d'ambassadeurs asiatiques de la délégation ASEAN (Association of Southeast Asian Nations)

22 juin : boca'balade des châteaux à Charolles, balade guidée organisée dans le cadre des RDV du Pays d'art et d'histoire

27 juin : apéro conférence sur la formation d'un paysage d'élevage à la Maison Verneuil à Paray-le-Monial dans le cadre des RDV du Pays d'art et d'histoire

10 juillet : boca'balade à « Le Tour des Hameaux » à Briant, balade guidée organisée dans le cadre des RDV du Pays d'art et d'histoire

1^{er} août : festival Musique en Brionnais, visite guidée du hameau d'Orval à Oyé pour familiariser les festivaliers avec les paysages, l'architecture et l'histoire de ce haut lieu de l'embouche brionnaise.

21 août : boca'balade « Autour du Pays Sans'freinois » à St Symphorien-des-Bois, balade guidée organisée dans le cadre des RDV du Pays d'art et d'histoire

25 août : fête de l'agriculture en S. et L. organisée par les Jeunes Agriculteurs, présence sur le stand de la Chambre d'agriculture à La Clayette

1^{er} septembre : 10 ans de l'AOP Bœuf de Charolles, interventions sur le patrimoine et la candidature aux points d'intérêts du hameau des Bouffiers à Prizy et au lieudit La Crête à Amanzé

22 septembre : journées du patrimoine à la Maison du Charolais, exposition « Le Charolais, un paysage de bocage » et conférence sur la formation d'un paysage d'élevage

Du 25 au 28 septembre : congrès national des sapeurs-pompiers de France, sensibilisation à la candidature et au bocage de l'élevage

Du 2 au 4 octobre : rencontres annuelles de l'Association des biens français au patrimoine mondial à Albi.

22 novembre : colloque du Centre d'études des patrimoines, conférence sur la candidature du bocage de l'élevage bovin, à St Christophe-en-Brionnais



Dominique Fayard

Directrice
Cheffe de projet candidature UNESCO
direction@charolais-brionnais.fr



Aurélien Michel

Chef de projet Pays d'art et d'histoire
Chargé de projet candidature UNESCO
pah@charolais-brionnais.fr



Marie Dury

Chargée de mission attractivité et communication
attractivite@charolais-brionnais.fr

Santé



Dès 2014, le Pays Charolais-Brionnais s'est engagé dans une démarche de soutien à la santé de ses habitants à travers le Contrat local de santé (CLS) signé avec l'Agence régionale de santé et d'autres partenaires.

Le CLS vise **plusieurs objectifs** :

- Participer au plan d'égalité d'accès aux soins
- Développer la prévention et la promotion de la santé
- Agir sur la santé mentale par le biais d'un dispositif dédié, le Conseil local en santé mentale (CLSM)
- Favoriser le parcours de la personne âgée
- Réduire l'impact de l'environnement sur la santé

Le CLS court jusqu'en 2024. Un avenant d'un an a été signé dans l'attente de l'écriture du futur contrat (2025- 2030).

UNE ACTIVITÉ 2024 RICHE !

Newsletter santé

Depuis janvier 2024, et pour répondre à un besoin des professionnels, le service santé du PETR propose une newsletter « Actu santé ». Cette lettre d'information vise à diffuser mensuellement les actualités (projets, nouveautés, etc) des partenaires aux professionnels du territoire.

Il évite la multiplicité des mails tout en valorisant la mission de communication et de relai d'information du PETR en termes de santé. Ce nouveau format a été plébiscité par le réseau de partenaires. Il sera donc maintenu en 2025.



Formation PSSM

Selon l'Organisation mondiale de la santé, une personne sur quatre est touchée au cours de sa vie par un trouble de santé mentale. De même, le taux de suicide en France est l'un des plus élevés des pays européens de développement comparable. Plus largement, les troubles psychiques peuvent avoir un impact majeur en entraînant une mortalité prématurée mais aussi en étant cause de handicap physique (source PSSM France).

En réponse à l'augmentation préoccupante de ces troubles, et pour renforcer les actions autour de la santé mentale entreprises dans les territoires, l'Agence régionale de santé, par le biais des Contrats locaux de santé, offre, depuis plusieurs années la possibilité d'organiser des formations aux Premiers secours en santé mentale (PSSM).

Une démarche à développer

Afin d'aller plus loin et de pouvoir sensibiliser le plus grand nombre, l'animatrice santé a été formée pour dispenser la formation. Trois formations ont ainsi été déployées en Charolais-Brionnais et d'autres sont d'ores et déjà prévues en 2025. Grand public, monde agricole, élus, etc une communication spécifique sera adressée pour toucher la diversité des publics.

Les premiers secours en santé mentale (PSSM) c'est quoi ?

Une formation citoyenne.

Comme celle destinée aux premiers secours physiques, elle vise à former des secouristes pour qu'ils soient capables de mieux repérer les principaux troubles en santé mentale (dépression, anxiété, psychose...) et d'adopter un comportement adapté.

Les stagiaires apprennent comment agir, quoi dire (ou ne pas dire) et savoir faire face à une situation de crise (crise suicidaire, crise de panique, prise de substances, etc.)

La formation est organisée sur 2 journées de 7h.



Groupe de travail renouvellement du Contrat local de santé

Le Contrat local de santé du PETR du Pays Charolais-Brionnais prendra fin en décembre 2024. Aussi, un **travail de renouvellement et d'écriture est en cours pour l'élaboration du futur contrat.**

Le travail mené avec les partenaires, le diagnostic territorial de santé et les données de santé ont permis de cibler **6 axes principaux de travail** :

- L'égalité d'accès aux soins
- La santé mentale et le renouvellement du conseil local en santé mentale
- Favoriser la prévention et promotion de la santé
- Accompagner les personnes âgées
- Réfléchir la santé pour les personnes porteuses de handicap
- Prendre en compte l'environnement et son impact sur la santé

En 2024, des groupes de travail ont planché pour construire ensemble le contenu des axes du futur contrat. La matière récoltée permettra de mieux répondre aux enjeux ciblés en Charolais-Brionnais.



DE NOMBREUSES ACTIONS

Plusieurs actions relevant du CLS, déjà mises en œuvre les années précédentes, ont été renouvelées en 2024, parmi lesquelles :

- Les Semaines d'information sur la santé mentale
- Les soirées des internes et des professionnels de santé, la participation au salon de l'immigration à Utrecht aux Pays-Bas en partenariat avec la Région.

Les sujets relatifs à la démographie médicale et l'accompagnement à l'installation de nouveaux praticiens font partie des axes prioritaires du CLS du Pays Charolais-Brionnais.

• Un temps d'information et de sensibilisation à la lutte contre l'ambrosie auprès des élèves de la Maison familiale et rurale d'Anzy-le-Duc, dans le cadre de l'axe dédié à la santé environnementale. Une balade guidée a aussi été proposée à Bourbon-Lancy autour de la thématique des espèces invasives.

• Les mardis de la santé mentale, les jeudis des sensibilisations ou encore le forum de la santé mentale.

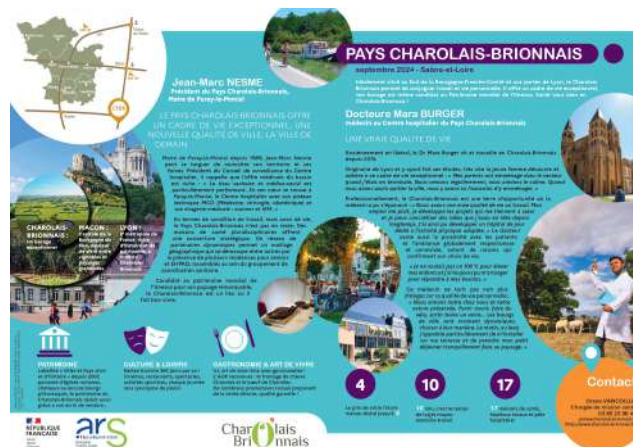
La santé mentale est un axe important du CLS en Charolais-Brionnais. La dynamique est formalisée dans le Conseil local en santé mentale, et se décline par de nombreux temps visant à favoriser l'interconnaissance entre les professionnels du territoire.

• Le PETR du Pays Charolais-Brionnais participe aussi, en lien avec les acteurs locaux ou régionaux, au volet prévention et actions diverses : réunions territoriales du réseau parents 71 en lien avec la CAF, CTG des communautés de communes, journées départementales de l'ARS, etc.

Portrait de territoire

Dans un objectif de faire connaître et valoriser les atouts du Charolais-Brionnais auprès des professions médicales, un portrait de territoire a été réalisé en lien avec la région Bourgogne Franche-Comté et l'Agence régionale de santé.

Dans le cadre de la **politique d'attractivité** de ces deux institutions, chaque territoire porteurs d'un Contrat local de santé a été sollicité pour l'élaboration d'une présentation locale, outil utilisé par la suite auprès des futurs professionnels (sortants de diplôme ou personnes cherchant leur lieu d'installation).



Les documents réalisés sont disponibles sur le site de l'ARS.



Orane Vancoillie

Chargée de mission santé-services
sante@charolais-brionnais.fr

Perspectives 2025



L'année 2025 sera une année importante pour la thématique santé, marquée par la suite du travail de renouvellement et de réécriture du futur Contrat local de santé et la signature du nouveau contrat.



UN NOUVEAU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ EN 2025

Dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat local de santé et de l'animation du Conseil local en santé mentale, les actions suivantes seront organisées :



Santé mentale

- Mardis de la santé mentale, jeudis des sensibilisations
- Création et exposition de témoignages de personnes concernées par un trouble psychique dans le cadre des Semaines d'information sur la santé mentale
- Proposition de 4 formations de premiers secours en santé mentale
- Préparation de l'assemblée plénière
- Continuité de la dynamique entreprise en vue de l'actualisation du CLSM pour mieux répondre aux besoins actuels.

Démographie médicale

- Le salon de l'emploi de la santé et du social revient pour sa deuxième édition le 10 avril 2025. Ce salon vise à présenter les métiers de la santé et du social aux jeunes du territoire mais aussi à favoriser le recrutement
- Assurer le suivi de l'installation des futurs médecins
- Renouveler les soirées d'accueil des médecins et internes pour constituer un réseau. Engager une réflexion sur un changement de format.
- Participation à un salon organisé par l'Union régionale des professionnels de santé pour valoriser le Charolais-Brionnais auprès des internes.



Santé environnementale et lutte contre l'ambrosie en partenariat avec la Fredon

- Continuer le travail de prévention autour de l'ambrosie
- Proposer des temps de sensibilisation autour d'autres espèces invasives : moustiques tigres, chenilles processionnaires, etc.

Participer aux instances départementales et régionales

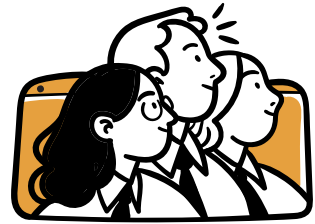
- Participer aux temps départementaux et régionaux, entre autres concernant la programmation des actions en prévention et promotion santé dans le cadre du RRAPPS.





Bureaux et comités syndicaux 2024

Liste des délibérations



Comité syndical du 13 février

- 2024-01 Approbation du procès-verbal du comité syndical du 11/12/2023
- 2024-02 Mandat au CDG 71 pour la mise en concurrence d'une convention de participation pour la couverture du risque Santé - Protection sociale complémentaire, convention de participation pour la couverture du risque santé (mutuelle) des agents
- 2024-03 Mandat au CDG 71 pour la mise en concurrence d'une convention de participation pour la couverture du risque Prévoyance - Protection sociale complémentaire, convention de participation pour la couverture du risque Prévoyance (maintien de salaire) des agents
- 2024-04 Approbation rapport activité 2023
- 2024-05 Examen et vote du compte de gestion 2023 du budget général
- 2024-06 Vote du compte administratif 2023 du budget général
- 2024-07 Affectation des résultats du budget général
- 2024-08 Adhésion aux organismes au titre de l'année 2024
- 2024-09 Vote du budget primitif 2024 du budget général
- 2024-10 Subvention à l'association l'Arc scène nationale du Creusot dans le cadre du CLEA année scolaire 2023/2024 (convention 2023-2024)
- 2024-11 Subvention à l'association Centre International d'Etudes des Patrimoines Culturels du Charolais-Brionnais
- 2024-12 Création d'un emploi non permanent à temps complet à la suite d'un accroissement temporaire d'activité dans le cadre de la candidature UNESCO
- 2024-13 Convention de partenariat avec les offices de tourisme pour les visites guidées du Pays d'art et d'histoire, saison estivale 2024

Comité syndical couplé avec une conférence des maires du 8 avril

- 2024-14 Approbation du procès-verbal du comité syndical du 11/12/2023 et retrait délibération n°2024-01
- 2024-15 Approbation du procès-verbal du comité syndical du 13/02/2024
- 2024-16 Ajout d'un point à l'ordre du jour
- 2024-17 Autorisation à donner au Président pour la signature de conventions de partenariat tripartite avec le groupe Solif et les collectivités du territoire concernées pour l'année 2024
- 2024-18 Modification de l'indice de référence de l'indemnité de fonction des vice-présidents et modification de l'indemnité de fonction du Président
- 2024-19 Décision modificative au budget n°1-2024
- 2024-20 Répartition de l'enveloppe budgétaire du contrat TEA (territoires en action) avec la Région Bourgogne-Franche-Comté
- 2024-21 Approbation de la modification n°1 du SCoT du Pays Charolais-Brionnais
- 2024-22 Avis sur la modification du SRADDET Bourgogne Franche-Comté
- 2024-23 Instauration d'une conférence des parties dans le cadre de la candidature UNESCO

Comité syndical couplé avec une conférence des maires du 14 octobre

- 2024-24 Approbation du procès-verbal du 08 avril 2024
- 2024-25 Ajout point ordre du jour
- 2024-26 Demande de subvention auprès de l'Agence régionale de santé (ARS) pour l'étude et l'accompagnement concernant l'offre de soins de premier recours sur le territoire d'Issy-l'Evêque
- 2024-27 Décision modificative n°2-2024 au budget général
- 2024-28 Autorisation à donner au président pour la signature de l'avenant n°1 au Contrat local de santé (prolongation dans l'attente de la signature du nouveau contrat et ajout d'une fiche action concernant les Premiers secours en santé mentale)
- 2024-29 Création d'un emploi d'agent de maîtrise à temps complet portant modification du tableau (promotion interne)
- 2024-30 Autorisation à donner au président pour la signature d'un avenant n°2 de mise à disposition des locaux avec l'Agence départementale d'information pour le logement de Saône-et-Loire (ADIL)
- 2024-31 Demande de subvention gestion du programme LEADER ingénierie 2023
- 2024-32 Demande de subvention gestion du programme LEADER ingénierie 2024
- 2024-33 Participation aux salons touristiques 2025
- 2024-34 Demande de subvention programmation contrat local d'éducation artistique (CLEA) 2024-2025 auprès de la Direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne Franche-Comté (DRAC)
- 2024-35 Avis SCoT sur le projet de PLUI de la communauté de communes Brionnais-Sud-Bourgogne, arrêté par délibération en date du 23 juillet 2024
- 2024-36 Avis SCoT sur la révision du SCoT du Beaujolais

Comité syndical du 10 décembre

- 2024-37 Approbation du procès-verbal du 14 octobre 2024
- 2024-38 Avis concernant l'appel à projet structurant du Département de Saône-et-Loire pour l'année 2025
- 2024-39 Autorisation à donner au président pour la signature d'avenants de mise à disposition des locaux avec les communes concernées par le service « mairies intercommunales » jusqu'au 30/06/2025
- 2024-40 Adhésion au contrat collectif de prévoyance (maintien de salaire) proposé par le Centre de gestion de Saône-et-Loire à compter du 1^{er} janvier 2025
- 2024-41 Adhésion au contrat collectif frais de santé proposé par le Centre de gestion de Saône-et-Loire à compter du 1^{er} juin 2025
- 2024-42 Contrat d'assurances statutaires 2026-2029 - cdg71
- 2024-43 DOB 2025
- 2024-44 Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025
- 2024-45 Demande de subventions ingénierie 2025 dans le cadre du contrat « Territoires en actions » 2022-2028 auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté
- 2024-46 Demande de subvention gestion du programme LEADER ingénierie 2024
- 2024-47 Demande de subvention gestion du programme LEADER ingénierie 2025
- 2024-48 Demande de subvention ingénierie 2025 pour le poste chargé de mission CRTE transitions écologiques auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT)
- 2024-49 Demande de subvention d'ingénierie et gestion 2025 auprès de l'ARS
- 2024-50 Demande de subventions 2025 actions Pays d'Art et d'Histoire auprès de la DRAC et du Département de S-et-L
- 2024-51 Demande de subvention auprès du Département pour la valorisation des actions du plan de gestion, établi dans le cadre de la candidature du bocage de l'élevage bovin au patrimoine mondial au titre de l'année 2025 (convention de subvention 2024-2026)
- 2024-52 Evolution candidature Unesco suite avis négatif d'ICOMOS
- 2024-53 Convention entre le PETR du Pays Charolais-Brionnais et les Communautés de communes pour l'accès au logiciel d'instruction cart@ds pour les DIA
- 2024-54 Avis SCoT sur la modification simplifiée du PLU de Digoin
- 2024-55 Vœu pour la mise en place d'un numéro unique d'information sur l'offre mobilité en Pays Charolais-Brionnais par la Mission Locale du Charolais

Bureau du 2 février : Pas de délibération

Bureau du 29 mars

2024-01 Approbation du PV de bureau du 02/02/2024

Bureau du 28 juin

2024-02 Approbation du PV de bureau du 29/03/2024
2024-03 Autorisation à donner au Président pour la signature d'une convention avec le Département de Saône-et-Loire concernant l'attribution d'une subvention pluriannuelle (2024-2026) dans le cadre de la candidature UNESCO
2024-04 Avis SCoT concernant l'arrêt projet du SCoT Mâconnais Sud Bourgogne

Bureau du 19 septembre

2024-05 Approbation du PV de bureau du 28/06/2024
2024-06 Accord de principe d'une hausse de cotisation en 2025 concernant le service urbanisme

Bureau du 27 novembre

2024-07 Approbation du PV de bureau du 19/09/2024



Dominique Fayard

Directrice
Cheffe de projet candidature UNESCO
direction@charolais-brionnais.fr



Magali Quelin

Gestionnaire financière, administrative et ressources humaines
administration@charolais-brionnais.fr



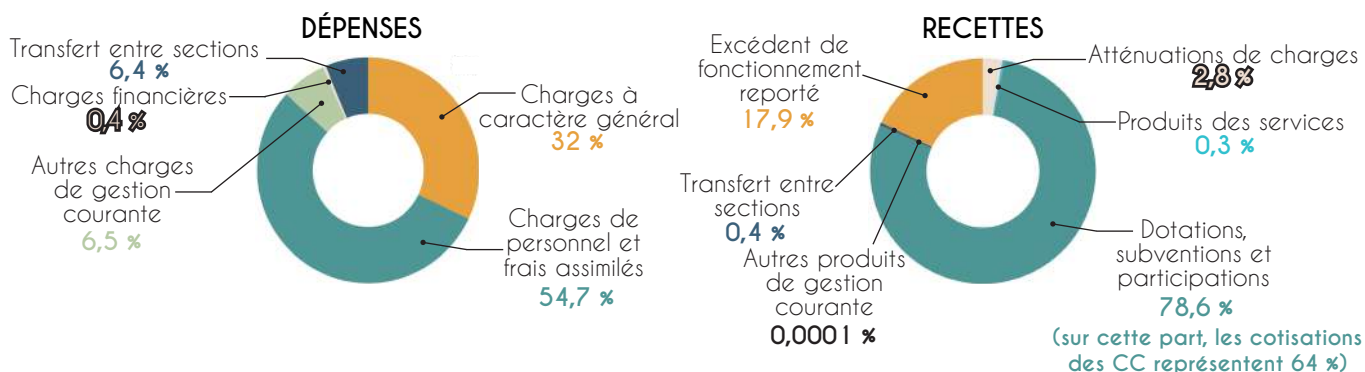
Budget primitif et Compte Administratif



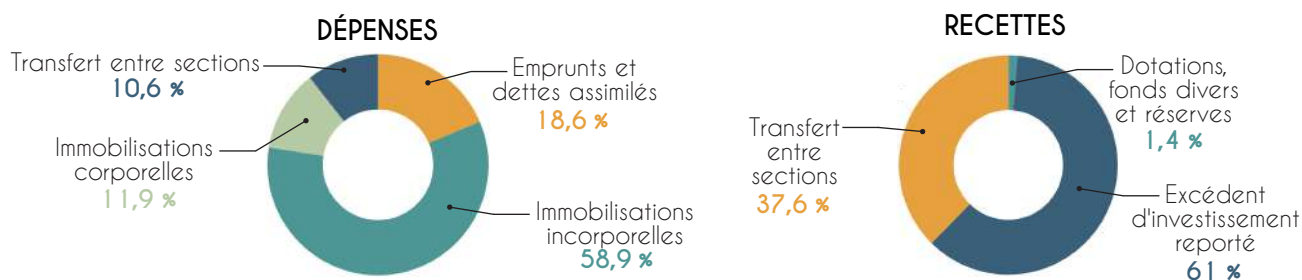
BUDGET GENERAL	Compte administratif 2023	Budget primitif + décisions modificatives 2024	Estimatif du compte administratif au 31/12/2024
FONCTIONNEMENT			
Total dépenses	1 392 789,27 €	1 461 522,78 €	1 272 991,36 €
Total recettes	1 118 355,55 €	1 461 522,78 €	1 123 438,61 €
Résultat exercice	-274 433,72 €		-149 552,75 €
Excédents antérieurs reportés	520 078, 50 €		245 644,78 €
Résultats de clôture cumulés	245 644,78 €		96 092,03 €
INVESTISSEMENT			
Total dépenses	76 198,78 €	212 599,35 €	51 607,36 €
Total recettes	92 193,20 €	212 599,35 €	82 947,12 €
Résultat exercice	15 994,42 €		31 339,76 €
Excédents antérieurs reportés	113 605,81 €		129 600,23 €
Résultats de clôture cumulés	129 600,23 €		160 939,99 €
Restes à réaliser (dépenses)	0 €		0 €
Résultat	129 600,23 €		160 939,99 €

ESTIMATIF DU COMPTE ADMINISTRATIF AU 31/12/2024

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT



LA SECTION D'INVESTISSEMENT



La dette : 1 emprunt



En 2022, le PETR a contracté un emprunt pour financer l'achat de son siège administratif à la Communauté de communes Le Grand Charolais.



Capital restant dû	Taux moyen	Durée de vie résiduelle (restant dû avant l'extinction de la dette)	Dépense annuelle (capital+intérêts)
223 442,25 €	2,50 %	18 ans	15 285,64 €

Ressources humaines



Dominique Fayard

Directrice
Cheffe de projet candidature UNESCO
direction@charolais-brionnais.fr

Magali Quelin

Gestionnaire financière, administrative et ressources humaines
administration@charolais-brionnais.fr

Gaëlle Narboux

Gestionnaire LEADER
leader@charolais-brionnais.fr

Julien Gautier (recruté en 2024)

Chargé de mission CRTE - Transition écologique
transitions@charolais-brionnais.fr

Orane Vancoillie

Chargée de mission santé-services
sante@charolais-brionnais.fr

Aurélien Michel

Chef de projet Pays d'art et d'histoire
Chargé de projet candidature UNESCO
pah@charolais-brionnais.fr

Thomas Burnet (recruté en 2024)

Animateur adjoint - Pays d'art et d'histoire
adjoint.pah@charolais-brionnais.fr

Marie Dury

Chargée de mission attractivité et communication
attractivite@charolais-brionnais.fr

Maud Baladier

Cheffe de service urbanisme et habitat
Chargée de mission SCoT
scot@charolais-brionnais.fr

Service Urbanisme

Dominique Quint

Instructrice Droit des Sols
instructeur1@charolais-brionnais.fr

Fabrice Gosetto

Instructeur Droit des Sols
instructeur2@charolais-brionnais.fr

Aurélien Boulogne

Instructrice Droit des Sols
instructeur3@charolais-brionnais.fr

Xavier Laval

Instructeur Droit des Sols
instructeur4@charolais-brionnais.fr

Anais Deal

Instructrice Droit des Sols
instructeur5@charolais-brionnais.fr



Magali Quelin

Gestionnaire financière, administrative et ressources humaines
administration@charolais-brionnais.fr



PAYS
Charolais
Brionnais
*une nouvelle qualité de **Ville***

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Charolais-Brionnais

7 rue des Champs Seigneurs - 71600 PARAY-LE-MONIAL

03 85 25 96 36 - contact@charolais-brionnais.fr

www.charolais-brionnais.fr

